

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet :** MODIFICATION DES STATUTS DE L'UAFA

Le « 17 MAI 2017 à 14h00 », sur convocation de Monsieur Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME  
Marc CHUARD  
Michel MATHIEU  
Elie FARINELLI  
Michel BASTARD-ROSSET  
Yves ANTHOINE-MILHOMME  
Nathalie MORAND-AMOUDRY  
Jean-Marc NICOLLIN

Assistaient également :

Fabienne GROSJEAN, Responsable Unité Eau Service Environnement  
Guillaume CHANDELLIER, DGS Fillière  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux

Avait donné pouvoir :

Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET

Monsieur le Président procède à la lecture des statuts et présente la modification concernant les délégués suppléants au Syndicat de l'Union qui sont désormais élus par l'Assemblée des associations.

**Article 10 : Constitution du Syndicat**

« Le Syndicat est composé de six syndicis titulaires et de six syndicis suppléants élus par l'Assemblée des Associations (\*) qui favorisera une répartition équilibrée de l'ensemble des territoires de Haute-Savoie. Le renouvellement s'effectue par tiers. Les deux premiers tiers sont tirés au sort.

En cas d'empêchement pour siéger au Syndicat, un délégué élu sera remplacé par le suppléant.

Tout syndic qui sans motif aura manqué à trois réunions consécutives du Syndicat sans être représenté par son suppléant pourra être déclaré démissionnaire.

Les fonctions de syndic sont gratuites. Ne peuvent être éventuellement remboursées que les avances de frais déterminés par l'Assemblée. »

(\*) rajout nouveaux statuts

Il est rappelé que l'accord des membres de l'Union à une modification statutaire est donné lorsque la majorité des Associations adhérentes se sont prononcées favorablement.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Approuve à l'unanimité la mise à jour des statuts de l'UAFA,
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

**Le Président**

**Christian ANSELME**

AFP des GLIERES

Le Président

Christian ANSELME

